Ça ne veut bien sûr pas dire que la sexualité ne compterait pas dans la vie de couple, ou qu'elle y jouerait un rôle périphérique. Il s'agit par contre de contester que c'est elle qui en garantit le succès et qu'il faudrait du coup s'y mettre le plus tôt possible.

Se comprendra-t-on mieux parce qu'on aura commencé sa vie sexuelle commune hors mariage ? En s'y livrant, se sera-t-on donné de meilleurs outils pour vivre ensemble pour construire une vie commune, une vie de communauté humaine ? Je ne le crois pas.

De tels arguments m'apparaissent au moins aussi peu convaincants et aussi contestables que ceux que j'évoquais auparavant. Si on les prend à tête et à corps reposés, loin de toute tension amoureuse, et même étayés au moyen tous les « exemples » que l'on voudra citer (qui ne manquent pas), ils sont loin de convaincre.

Ce que je crois…

Cela étant dit, je reste persuadé qu'il y a quand même des choses que l'on peut dire, même s'il serait peut-être difficile d'en faire la preuve formelle. On verra dans ce qui suit l'expression de convictions personnelles, que je livre à votre réflexion[25].

En tant que chrétien, je suis convaincu que la sexualité est (comme le reste) marquée par le péché ; qu'il est du coup nécessaire, pour employer un euphémisme, de s'en inquiéter au moins un peu, comme dans d'autres domaines. Et à cause de la part que prennent de fortes pulsions intérieures dans ce domaine-là assez particulièrement, j'aurais tendance à être prudent et à chercher à ne pas faire le jeu de forces qui nous séduisent et nous dépassent, à ne pas se précipiter[26].

25. On comprendra qu'il ne s'agit pas là de présenter des affirmations triomphales. Hauer a raison d'interroger ceux qui se réjouiraient des conclusions qui sont les siennes : « Mais il se peut que cette satisfaction en vienne facilement à une attitude moralisatrice, non exempte d'une certaine joie maligne ; c'est se dire, comme le Pharisien : "Que les autres peuvent être mauvais, en comparaison de ma perfection personnelle !" Quelqu'un qui aime faire la morale aux autres se placera volontiers sur le terrain de la sexualité, de ses limites et du sens de ses responsabilités […]. Il ne s'agit pas d'inoculer de la moralité. On sera un "modèle" si l'on a simplement le courage de suivre son propre chemin, en cherchant à vivre la tendresse » (*Tendresse, tendresse*, p. 60 et p. 56).

26. Même remarque chez Winner : « S'appuyer ici sur mon expérience serait s'appuyer sur quelque chose d'ouvertement brisé et tordu. […] Le plus souvent, c'est un soulagement que de savoir que je n'ai pas à dépendre uniquement de mon intuition et de mon expérience pour prendre des décisions associées aux questions éthiques » (*Real Sex*, p. 21).

Tous ne partageront pas cette conviction, mais toucher à la sexualité est toucher à quelque chose de profond, d'intime en nous[27]. Et du coup, on peut s'interroger quand on constate la mise sur l'autel de la recherche frénétique, de la consommation immédiate, comme si l'on avait affaire à une pizza qu'il importe d'ingurgiter avant qu'elle refroidisse. Il me paraît imprudent d'envisager la sexualité sous le registre de l'empressement, de la négligence. Comme si rien ou pas grand-chose n'était en jeu. Comme si la sexualité ne contribuait pas à souder deux personnes de façon très particulière[28].

La prudence est d'autant plus nécessaire qu'on devrait savoir combien les perspectives, souvent implicites, avec lesquelles deux personnes peuvent s'y engager, peuvent être très différentes : l'un recherche l'affection, ou se donne parce qu'il fait le pari que c'est avec cette personne qu'il risque de construire sa vie ; l'autre se donne simplement pour se faire plaisir (et aussi pour espérer faire plaisir à l'autre), pour éviter d'être seul ce soir, mais ne voit pas plus loin ou ne veut pas aller plus loin. Avoir goûté au sexuel ne facilite ni les ruptures, ni l'abandon (quand on est abandonné). Avoir goûté au sexuel ne facilite pas la vie en solitude. Il faut alors gérer la présence d'un désir physique auquel on a pris goût, et plusieurs auront aussi à gérer le sentiment d'avoir utilisé ou d'avoir été utilisés, trahis, et le regret de s'être donnés.

Par rapport à des jeunes, il me semble juste de dire que

27. Paul me semble refléter une telle sensibilité en disant en 1 Corinthiens 6 que la faute dans ce domaine a un caractère très singulier, puisqu'elle engage le corps (ce qui n'est pas le cas des autres fautes). Cela n'en fait sans doute pas le péché principal, essentiel. Mais on se gardera autant de minimiser que de maximiser. Je suis d'accord avec Hoareau quand il écrit qu'il s'agit d'admettre que la sexualité a « été donnée par Dieu pour rencontrer l'autre dans ce qu'il a de plus intime et de plus secret » (« Sexualité », p. 215). Et Singer en rend compte dans le style très personnel qui est le sien : « La sexualité ne lâche pas ses proies. Elle est comme la mort. On peut penser d'elle ce qu'on veut. On n'en revient pas. Pour se délivrer de ses empreintes et de ses marques rouges, il n'y a qu'une voie. Une seule. Elle apparaît évidente. C'est d'honorer dans son âme – sans oui mais, sans si et sans pourquoi – ceux et celles avec lesquel(le)s sur terre on a brûlé. Car le mépris, le ressentiment ou l'indifférence feinte ne font qu'intensifier ou démoniser leur trace en nous. […] Ces effets profonds et indélébiles de toute relation sexuelle dans nos corps et nos consciences, j'ose prétendre que notre époque en ignore à peu près tout » (*Éloge du mariage, de l'engagement et autres folies*, p. 84-85).

28. Paris écrit : « … un corps parfait est synonyme de bonheur et de réussite personnelle. […] "Se faire plaisir" devient le but essentiel de l'existence. Le secret du bonheur est d'avoir toujours plus de biens matériels […]. La sexualité n'échappe pas à ce centrage nombriliste. Plus question de relation ni d'échange, mais d'un acte mécanique où les corps humains sont des objets nécessaires à la production du plaisir, interchangeables et multipliables à souhait » (*Un désir si fragile*, p. 194-195).

> *les adolescents n'ont parfois pas le temps de rêver* avant d'être engagés dans une sexualité qui n'a pas encore de sens pour eux, mais qu'ils engagent, pour ne pas paraître débiles ou arriérés. Cela est davantage vrai, me semble-t-il, pour les filles. C'est ainsi que dans une boîte à questions proposée à des adolescentes pratiquement toutes engagées dans une vie sexuelle précoce, plus de la moitié des questions tournaient autour de : « À quoi ça sert à une fille d'avoir des relations sexuelles ? » Leur réponse était : « Pour garder mon copain, ne pas être abandonnée ». (Cet abandon redouté était pour la plupart témoin de leur immense quête affective, liée à des carences préalables.) La sexualité, ici, n'est pas une sexualité adulte, mais le comblement d'un manque affectif[29].

Je suis convaincu également que la sexualité est trop dépendante du reste de la relation du couple pour qu'il soit avisé de s'y engager très tôt. Même dans le couple stable, même dans un contexte de confiance, où on s'est engagé, ce n'est déjà pas toujours évident. Même dans ce cadre, la sexualité nécessite apprentissage et adaptation au fil des jours et des ans. L'un désire, l'autre non. Même dans le couple stable et pour des personnes qui n'ont pas une histoire marquée par de profondes blessures, ni un passif, elle peut devenir moyen de pression, de contrainte, d'humiliation. Monique de Hadjelatché écrit : « Il arrive aussi que la relation sexuelle soit utilisée comme monnaie d'échange,

---

29. Hadjelatché, « La sexualité aujourd'hui : épanouie ou brisée ? », p. 88-89. Hauer écrit dans la même veine : « La *peur de la solitude* peut chercher un recours dans l'établissement d'un lien sexuel. Elle a deux formes possibles : la peur de *rester seul*, de se trouver devant une porte fermée, et la peur d'être abandonné par le partenaire actuel et de *se retrouver seul*. C'est par crainte de voir leur ami les quitter que beaucoup de jeunes filles se résignent à ses attouchements indiscrets et enfin au rapport sexuel, même si intérieurement elles s'en défendent. Cette peur de la solitude se remarque dans l'union libre : même si l'on n'y trouve plus guère de saveur et d'épanouissement, on reste ensemble pour ne pas se retrouver seul ; parfois on cherche à avoir un enfant pour retenir l'autre davantage » (*Tendresse, tendresse*, p. 28).
Il faut veiller toutefois à ne pas généraliser, comme le met très bien en valeur Winner. Elle appelle à ne pas appliquer à des jeunes femmes seules un discours fondé sur l'expérience de femmes ayant des enfants à charge et des activités professionnelles et plus facilement épuisées, discours consistant à dire que les femmes normales n'ont pas de libido. Les femmes, dit-elle, ont aussi leur libido. « De nombreuses femmes non mariées désirent avoir des relations sexuelles, pas simplement parce qu'elles cherchent à faire plaisir à leurs compagnons, mais parce que le sexe, lui aussi, est quelque chose d'agréable pour les femmes » (p. 93). Tenir un tel discours, c'est ne pas préparer des femmes à faire face aux véritables défis et aux pressions qu'elles vont rencontrer pour vivre dans la chasteté. Le désir n'est pas le propre des hommes. Au chapitre précédent, Winner invite du coup les hommes aussi à surveiller leur tenue vestimentaire, plutôt que de s'exhiber torse nu communément.

indépendamment de tout désir, ou comme outil de pression : pour se réconcilier comme pour punir, ou pour obtenir quelque chose. Cela a dû nous arriver à tous un jour ou l'autre. Mais la parole et le pardon sont des outils beaucoup plus constructeurs que l'effacement par une apparence de rencontre[30]. » Et à cela on pourrait ajouter l'importance de choses aussi délicates que la confiance réciproque, le sens des responsabilités, l'attention à l'autre[31], la tendresse[32].

Je suis, qui plus est, convaincu que quand ces forces émotionnelles et physiques se mêlent, elles ne facilitent pas la réflexion à laquelle on se trouvera nécessairement confronté quand on se posera la question essentielle : « Suis-je prêt à faire ma vie avec cette personne ? » « Est-ce lui/elle que je veux épouser ? » On se trouve alors en effet dans la période d'hésitation, où nos sentiments ne sont pas définis[33]. Il n'est déjà pas évident de répondre

30. Hadjelatché, « La sexualité aujourd'hui : épanouie ou brisée ? », p. 91. Il faut ajouter qu'il est un peu utopique de faire de la rencontre sexuelle un pur don, un moment idéal où on serait affranchi de soi-même. « Toutes ces pratiques sont sous-tendues par un refus de la limite humaine, *le "tout" est déni de la castration, de la différence des sexes*. On croit que l'on a "tout", ce n'est qu'illusion. Accepter de renoncer à un possible permet d'aller plus loin sur la voie que l'on a choisie. Certes, il y a toujours une part narcissique, mais elle passe par le canal de l'autre : fierté légitime de se donner du plaisir, tout autant que d'en recevoir, plaisir narcissique de se sentir désirable et désiré » (Hadjelatché, p. 93).

31. C'est le plaidoyer de Hauer dans l'ensemble de son ouvrage.

32. Hauer écrit : « On a tout à gagner en cherchant son propre chemin selon les deux lignes directrices : tendresse et responsabilité. Je ne vois pas dans l'exercice du sens des responsabilités une menace cachée ou une obligation surhumaine. Il s'agit par contre d'une possibilité qui nous est offerte d'apprendre, en liaison étroite avec l'exercice de la tendresse, la joie de vivre » (*Tendresse, tendresse*, p. 57). « Le « sexe pur et simple » tue des sentiments aussi délicats que la confiance réciproque, le refuge qu'on cherche dans l'autre, le sens des responsabilités et l'amour » (p. 12). Hoareau écrit dans la même veine : « Il arrive trop souvent que la vie sexuelle occulte, dans une relation de couple, l'expression de la tendresse et la mise en place d'une vraie communication : le langage des corps remplace très vite le dialogue en profondeur, c'est-à-dire cette disposition d'esprit et de cœur qui va permettre à chacun de vraiment connaître l'autre, par-delà ses qualités ou ses défauts apparents » (« Sexualité », p. 614).

33. Hauer écrit à propos d'un jeune garçon : « S'il lui arrive un jour de faire plus ample connaissance avec une jeune fille, il y a certaines questions que, comme tout garçon sérieux, il devra se poser : "Qu'y a-t-il en moi, au fond, quand je cherche à rencontrer cette jeune fille ? mon aspiration à la tendresse, ou bien une curiosité sexuelle, ou le désir de posséder" ? Et la question tout aussi importante : "De quoi s'agit-il ? d'un flirt, ou d'une affection ?" Si la relation devient plus personnelle, une autre question s'impose : "Puis-je imaginer que cette jeune fille devienne pour moi une véritable amie, et peut-être un jour ma femme" ? Si l'on répond "non", il faut être très prudent et ne pas faire un pas de plus : s'engager plus loin serait léger, irresponsable et bien peu loyal. D'après les lignes de conduite que nous avons rappelées, d'autres questions se présenteront au moment où l'on se sent prêt à fixer son choix : "Est-

à ces questions quand la relation n'est pas passée par une dimension physique. Qu'on ait vécu une telle dimension ne simplifie pas la réflexion, surtout quand on réalise la force que peut prendre ce désir en nous, et que « l'appétit sexuel, comme tous les autres, s'accroît si l'on s'y abandonne[34] ». Comment bien faire la part des choses ?

J'estime par contre que la confiance est essentielle pour se donner vraiment, et qu'elle est essentielle pour se donner sexuellement. Et que le mariage a, *a priori*, plus de chances de fournir ce cadre de sécurité, cette garantie, même si bien sûr il y a des milliers d'exemples de mariages où les choses ne se passent pas ainsi, et des milliers d'exemples de couples en concubinage où les choses se passent comme elles « devraient » idéalement se passer dans un mariage. Dans le mariage, au moins, on sait *a priori* qu'il y a engagement ; et que l'un et l'autre sont engagés dans le même projet, pour la même chose. Même si ça ne résout pas tous les problèmes. Il n'en reste pas moins que nous avons tous besoin, pour nous donner, pour nous abandonner, d'un cadre de confiance[35].

Monique de Hadjelatché nous y rend sensibles :

> La rencontre sexuelle, dans une dimension de vraie rencontre, implique un « lâcher prise », dans une *confiance réciproque*, une confiance dans l'autre,

ce que je suis assez mûr pour l'éventualité d'une vie commune ? pour longtemps, peut-être pour toute notre existence ? Quel âge avons-nous ? Quels sont nos projets d'avenir, et tout d'abord en ce qui concerne nos études, ou nos débuts professionnels ? Comment tout cela s'accorde-t-il ? À quel point dépendons-nous encore de nos parents au point de vue affectif, matériel, économique ? Quelle est la position de nos parents devant une amitié qui s'affermirait ? Comment est la famille de mon amie ? […] "Comment puis-je imaginer ma vie familiale compte tenu de ces attaches familiales ? N'y a-t-il pas des risques de conflits ?" C'est qu'en effet, lorsqu'on se marie, on épouse, inévitablement, la famille de l'autre. Si l'être aimé appartient à une famille qu'intérieurement on rejette, on est douloureusement partagé. "Est-ce déjà le moment, alors, de nouer des relations solides ?" Il n'est pas réaliste de se débarrasser de ces questions en n'y voyant que de pures formalités, ou des détails superficiels » (p. 70-71). Voir aussi pour des questions à se poser avant de s'engager définitivement l'excellent excursus de l'ouvrage de Nicky et Sila Lee, *Elle et lui. Un couple, ça se construit*, Maurecourt, Cours Alpha, 2004.

34. Lewis, *Les fondements du christianisme,* p. 107.

35. Même propos chez St. James : « Il me semble que le besoin le plus crucial dans la relation conjugale est la patience et la compréhension. Il faut découvrir ce qui donnera au conjoint le sentiment d'être mieux aimé. Tout se ramène au désir de se servir l'un l'autre, et non de se servir l'un de l'autre. Il me semble qu'en tant qu'humains, nous ne pouvons pas nous abandonner complètement à l'autre dans la relation sexuelle si nous n'avons pas une confiance totale en lui. Comment faire entièrement confiance à quelqu'un qui refuse de s'engager à vos côtés dans le mariage ? » (*Attends-moi*, p. 113).

> une prise en compte à la fois de soi et de l'autre, une possibilité de montrer et de partager son plaisir, tout en étant attentif au plaisir de l'autre, à ses attentes. Ce n'est pas simple. Cela ne se résume pas au déclenchement d'une éjaculation ou d'un orgasme. D'ailleurs, l'injonction à jouir, sous peine de paraître refoulé, arriéré, ou de décevoir ou de perdre le partenaire, amène certains, ou plutôt certaines, à simuler le plaisir… barrant ainsi la possibilité d'un réel échange. Cela n'est pas un phénomène nouveau, il a toujours existé. Mais il est plus mal vécu encore à notre époque.
>
> La vraie rencontre sexuée n'est pas chose simple. Elle signifie *partage de l'intime de soi*. Je me suis aperçue en écoutant les personnes qui sont venues se confier à moi, au fil de toutes mes années de travail, que les deux domaines les plus intimes de l'être humain, ceux que l'on ne partage réellement qu'en des moments très privilégiés, sont la sexualité et la prière. Dans l'un et l'autre champ, on peut avoir un partage superficiel, partiel assez souvent, mais un partage profond, authentique, qui n'est plus dans le paraître, est une chose rare et précieuse.
>
> Ce partage implique aussi une *relation dans la durée,* une responsabilité partagée, le dépassement d'un certain nombre d'incompréhensions et d'obstacles, le respect des jardins secrets de chacun[36].

Tel est l'un des enjeux importants de la sexualité. Il concerne d'ailleurs tout autant les couples en construction que les couples mariés.

Il est tout à fait possible que cela ne nous convainque pas et n'apparaisse pas comme une argumentation incontestable. Je crois quand même qu'il y a là de quoi faire réfléchir. Devant des considérations de ce type, et même si la Bible elle-même n'en fait pas état, j'ai tendance à penser que l'invitation qu'elle nous adresse est au moins un conseil de sagesse.

L'appartenance au Christ

Je terminerai en revenant à la Bible, qui est peu intervenue dans la réflexion de ce chapitre. Il y a en effet au moins un texte qui associe une motivation particulière à l'exercice de la sexualité en mariage. C'est le passage du chapitre 6 de la première lettre aux Corinthiens (v. 13-15, 19-20) :

> Notre corps n'a pas été fait pour l'inconduite, il est pour le Seigneur et le Seigneur est pour le corps. En effet, comme Dieu a ressuscité le Seigneur d'entre les morts, il nous ressuscitera, nous aussi, par sa puissance.

36. Hadjelatché, « La sexualité aujourd'hui : épanouie ou brisée ? », p. 95. Elle ajoute : « La liberté de l'un doit se faire dans le respect de la limite de l'autre, afin que nul ne vive quelque chose qui ne serait pas intégrable pour lui, s'imposerait par la violence, qu'elle soit violence agie ou qu'elle soit celle des mots » (p. 96).

> Ignorez-vous que vos corps sont des membres du Christ ? Vais-je donc arracher les membres du Christ pour en faire ceux d'une prostituée ? Sûrement pas ! […] I]gnorez-vous que votre corps est le temple même du Saint-Esprit qui vous a été donné par Dieu et qui, maintenant, demeure en vous ? Vous ne vous appartenez donc pas à vous-mêmes. Car vous avez été rachetés à grand prix. Honorez donc Dieu dans votre corps.

S'il y a une chose qui résume la vie chrétienne, qui en constitue le fondement, le point de départ, et le point d'appui permanent, c'est quelque chose que nous avons tous tendance à très vite perdre de vue : nous appartenons au Christ. Nous ne nous appartenons plus à nous-mêmes.

Une telle perspective, qu'elle nous plaise ou non, doit amener à conclure que nous ne sommes pas sur terre pour nous enrichir, pour nous faire plaisir, pour jouir, pour « nous éclater ». Nous y sommes comme serviteurs du Christ, comme appartenant au Christ. Nous avons été rachetés, rachetés à un grand prix. Au prix de sa vie. Au prix de son sang. Nous ne nous appartenons plus à nous-mêmes. Nous appartenons au Christ. Et tant pis si ce n'est pas populaire.

Il est assez frappant que cela soit mis en valeur précisément dans le domaine de la sexualité.

On peut rattacher cela à un autre passage de la même lettre, au chapitre 7, verset 3. Paul y donne des consignes au couple concernant la relation sexuelle :

> Que le mari accorde à sa femme ce qu'il lui doit et que la femme agisse de même envers son mari. Car le corps de la femme ne lui appartient plus, il est à son mari. De même, le corps du mari ne lui appartient plus, il est à sa femme. Ne vous refusez donc pas l'un à l'autre[37].

Remarquez le parallèle de la motivation, dans chacun de ces passages – l'appartenance à quelqu'un d'autre :

- à chacun des croyants, il dit : « Ton corps appartient à Dieu » ;
- à chacun des conjoints, Paul dit : « Ton corps appartient à ton conjoint » (donc a priori, tu n'as pas à te soustraire à lui).

Vous remarquerez d'ailleurs le décalage entre un tel langage, centré sur Dieu, et tous les arguments qui ont été évoqués plus haut, dont beaucoup

37. Il importe de préciser qu'il s'agit là d'un couple où l'on pensait plus spirituel de ne pas avoir de relation sexuelle – Paul ne parle pas d'un couple où l'un exigerait de l'autre qu'il soit toujours disponible pour satisfaire ses attentes sexuelles.

sont centrés sur l'individu qui les exprime. Un tel langage correspond au sous-titre d'un ouvrage anglais sur le mariage, « le sexe au service de Dieu[38] ».

Que l'on soit marié ou pas il y a là une invitation qui nous est lancée. Une invitation à considérer la chasteté et l'exercice de la sexualité dans le couple qui pourrait s'apparenter à une discipline spirituelle[39]. Ce n'est pas « mon corps est à moi », ce n'est pas « moi d'abord ». Nous sommes invités à vivre notre chasteté et notre sexualité, comme tout le reste de notre vie, devant Dieu, dans la perspective de la louange de Dieu, du service de Dieu. Comme un aspect de la vie de piété.

Nous appartenons au Seigneur. Employons-nous, dans le domaine de la sexualité et ailleurs, à vivre comme tels, en nous appuyant sur sa grâce.

38. C'est l'ouvrage de Christopher Ash, *Marriage. Sex in the Service of God*.

39. Ainsi Gardner, *Making Chastity Sexy*, p. 196. Voir également ce qu'écrit Winner (p. 15, ainsi que dans les chap. 7 et 8 de son ouvrage).

- d'autres ont plaidé que le mot désigne en fait des mariages contractés à des degrés de parenté interdits[12],
- d'autres encore ont dit que le mot vise les situations de relations sexuelles prémaritales[13] ;
- et d'autres propositions ont été faites. N'importe laquelle de ces propositions permettrait, si elle était juste, d'harmoniser aisément le texte considéré avec la formule « sans exception » de Jésus : on n'aurait en effet pas affaire à un mariage valide.

Tout tient au fait qu'on a affaire à un mot qui a un sens général imprécis. Cela explique la traduction « immoralité sexuelle », qui est sans doute la plus prudente.

c) Des commentateurs moins confiants à l'égard du texte biblique ont plaidé que Jésus aurait refusé tout divorce, mais que l'auteur de l'évangile aurait adouci le propos de Jésus.

Je conclus pour ma part que certaines situations d'immoralité sexuelle autorisent divorce et remariage.

Les paroles de Paul

Un dernier texte clé doit être cité. Il se trouve dans la première lettre aux Corinthiens, au chapitre 7 (v. 10-13, 15-16).

> Quant aux couples chrétiens, voici ce que j'ordonne, ou plutôt ce que le Seigneur lui-même leur commande : Que la femme ne se sépare pas de son mari. Au cas où elle en serait séparée, qu'elle reste sans se remarier ou qu'elle se réconcilie avec son mari. Le mari, de son côté, ne doit pas quitter sa femme[14].

12. L'idée serait que Dieu ne pourrait pas avoir reconnu de tels mariages ; avec une telle lecture, il n'y aurait pas de problème devant les formules « sans exception ». On a proposé également de voir là des mariages avec des non-chrétiens ; ou des mariages entre judéo-chrétiens et pagano-chrétiens.

13. Relations survenues n'importe quand avant le mariage, ou survenues pendant la période des fiançailles, auquel cas les fiançailles étaient dissoutes (ce n'était donc pas un divorce).

14. Murray relève justement que Paul dit que les croyants ne devraient même pas se séparer… « Si ce texte a trait à la question du divorce pour adultère [ce que diraient les catholiques, lisant Mt 19 à la lumière de ce texte], ce divorce est expressément défendu et, notons-le, non seulement en tant que dissolution du lien nuptial, mais aussi en tant que séparation de corps. […] La proposition entre parenthèses : "Si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari", ne change rien au caractère absolu de l'injonction ; elle ne donne ni le droit, ni l'autorisation de se séparer ou de répudier. […] Demander à 1 Corinthiens 7.11 de confirmer le *droit* de la séparation sans celui de

> Pour les autres couples, en l'absence d'indication expresse de la part du Seigneur, voici ce que je dis : si un frère chrétien est marié avec une femme non-croyante et qu'elle consente à rester avec lui, qu'il ne la quitte pas. De même, si une femme a un mari non-croyant et qu'il consente à rester avec elle, qu'elle ne le quitte pas […]. Mais si le conjoint non-croyant est déterminé à demander le divorce, eh bien, qu'il le fasse ; dans ce cas, le frère ou la sœur n'est pas lié. Dieu vous a appelés à vivre dans la paix. Car toi, femme, tu amèneras peut-être ton mari au salut, mais en fait qu'en sais-tu ? De même, toi, mari, tu amèneras peut-être ta femme au salut, mais en fait, qu'en sais-tu ?

On se trouve de toute évidence dans la situation d'un couple de non-chrétiens, dont l'un des deux se convertit, ce qui bouleverse la relation de couple. Le non-chrétien ne veut plus rester avec le chrétien. Paul invite le chrétien à ne pas chercher à tout prix à rester : on ne sait pas si l'autre va se convertir ; au contraire, plus on s'accroche à l'autre, plus on défavorise une relation paisible.

On reconnaît généralement qu'il s'agit bel et bien de divorce[15]. Le débat porte ici sur la possibilité de remariage[16] :

---

la dissolution, c'est déformer l'enseignement de l'apôtre » (*Le divorce*, p. 82, 84, 86). Loin de créditer l'idée du divorce imparfait, de la séparation de la table et du lit, comme le dit Blocher, « 1 Co 7.11 suppose […] une séparation qu'on espère provisoire, pour deux chrétiens en communion avec l'Église » (« Sur le divorce : pour un discernement chrétien aujourd'hui », dans Murray, *Le divorce*, p. 10). Si l'on a admis que Matthieu 19 permet une situation d'exception, il faut bien admettre que Paul ne la mentionne pas ici. Cela peut simplement vouloir dire que Paul répond à d'autres problèmes. Il n'a pas besoin de rappeler cette exception, peut-être parce qu'il la présuppose connue ou inutile. L'existence d'une exception ne place pas nécessairement ce que Paul dit ici en tension avec les affirmations des Synoptiques.

15. Les deux termes employés par Paul ici sont employés dans les papyri avec le sens du plein divorce et auraient été compris de cette manière par les lecteurs (Heth & Wenham, *Jesus and Divorce*, Carlisle, Paternoster, éd. rév., 1997 [1984[1]], p. 138).

16. Classiquement, en catholicisme, on voit là une exception à la règle générale. On parle de privilège paulin, c'est-à-dire « la faculté qu'a le conjoint infidèle qui se convertit et reçoit le baptême de contracter un nouveau mariage, si l'autre conjoint refuse obstinément de se convertir ou de cohabiter pacifiquement ; par cette nouvelle union se trouve dissous le lien du mariage contracté dans l'infidélité. Cette dérogation à la grande loi de l'indissolubilité du mariage a été promulguée par saint Paul, I Cor., vii, 12 ; de là son nom. On l'appelle aussi, et pour la même raison, *cas de l'Apôtre* ; ou encore *privilège de la foi*, parce qu'il est accordé en faveur de la vraie foi, c'est-à-dire du baptême » (Bride, « Privilège paulin », *Dictionnaire de théologie catholique*, t. 13, Paris, Letouzey et Ané, 1936, col. 400). Quatre conditions doivent être réunies : le mariage doit avoir été contracté entre deux personnes

- à quoi le chrétien n'est-il pas lié ? À son conjoint, ou à l'obligation de chercher la réconciliation[17] ?
- s'il n'est plus lié à son conjoint (ce qui paraît le meilleur choix), qu'est-ce que cela veut dire ? Est-il simplement « libre » de divorcer… mais pas davantage ? Ou bien est-il libre aussi de se remarier[18] ?
- enfin, une question qui touche l'articulation entre les Évangiles et la lettre de Paul : comment Paul pourrait-il permettre un remariage dans ce cas-là, alors que Jésus n'a donné qu'une exception pour le remariage[19] ? Comment Paul pourrait-il rajouter une « exception » ?

---

non baptisées ; la conversion d'un des deux a eu lieu ; une interpellation a été adressée au conjoint demeuré infidèle ; le refus de sa part de conversion ou de cohabitation pacifique.

17. La comparaison avec le v. 11 est éloquente, qui concerne deux conjoints chrétiens. Le v. 10 appelle à éviter la séparation. Si elle se produit, on est invité à rester non marié ou à se réconcilier. Ici, au v. 12, pour un couple mixte, l'attitude recommandée est différente : il ne s'agit pas de chercher à éviter la séparation si elle est provoquée par l'autre. Le comportement recommandé une fois que la séparation a eu lieu est vraisemblablement lui aussi en contraste. Il paraît du coup logique de rattacher « n'est pas lié » à « n'est pas lié à demeurer non marié ou à se réconcilier ».
Au v. 15, si Paul n'avait rien d'autre à l'esprit que cet affranchissement des obligations de la vie commune, on s'attendrait à ce qu'il dise virtuellement la même chose qu'au v. 11. Mais ce n'est pas le cas. On est devant « une rigueur et une sévérité d'expression qui impliquent une décision irrévocable : "qu'il (elle) se sépare", c'est-à-dire : "qu'il (elle) parte, et qu'on n'en parle plus" ! […] Paul, au verset 15, songe à une autre sorte de séparation qu'à celle qu'il exprime ou sous-entend au verset 11. » Si c'est davantage qu'une séparation de corps, il doit sans doute s'agir d'être libéré des liens mêmes du mariage (voir aussi Murray, *Le divorce*, p. 99).

18. La lecture minimale est qu'il est libre de la dette corporelle à l'égard de son conjoint : « devoirs sexuels », pension à verser au conjoint (dans un contexte du XXIe siècle). Mais cette lecture ne suffit pas. Au v. 39, il est question de lien, et de lien nuptial. Il paraît logique que l'expression « n'est pas lié » signifie l'affranchissement de ce lien. Si les deux verbes employés dans l'original sont différents, le verbe du v. 39 a un sens plus faible. Qui peut le plus peut le moins… Voir à ce propos Murray, *Le divorce*, p. 100.

19. La réponse la plus simple consiste à relever que de toute façon, au moment où Jésus parle, il répond à une question très particulière : celle de la légitimité du divorce dans la société juive de son temps. L'Église n'existe pas, il n'est pas encore question de couples dont l'un peut arriver à la foi dans la période qui suit son mariage. Paul, quant à lui, répond à une situation inédite. Et on le voit bien dans son propos : il renvoie à ce que Jésus a dit quand Jésus s'est prononcé (v. 10). Mais sur un point où Jésus ne s'est pas prononcé, puisque la situation ne pouvait pas se présenter, il se voit conduit à donner son avis. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que son avis serait revêtu de moins d'autorité. On peut considérer que Paul donne un avis que nous devons considérer comme pareillement inspiré.

Nous n'entrerons pas dans le détail technique du débat. La lecture la plus naturelle me paraît bien celle de la possibilité du divorce et du remariage dans cette situation de désertion du conjoint non-croyant.

Extension possible ?

Voilà donc fait l'inventaire des données bibliques.

Reste la dernière question : à supposer que les auteurs bibliques envisagent la possibilité d'une séparation et d'un remariage en situation d'« inconduite sexuelle » ou de « désertion d'un conjoint non-croyant », est-ce qu'on a là les *seules situations* où une telle chose est tolérable, acceptable, possible ? Ou bien peut-on en envisager d'autres ?

En effet, pour ce qui concerne les données bibliques, l'inventaire est complet, il n'y a pas d'autre texte à considérer. Et la tradition réformée la plus ancienne, qui n'a pas été laxiste[20], a été très réservée et défavorable à ce propos. Tout au plus a-t-on étendu la possibilité de séparation à certaines situations de désertion d'un conjoint catholique – mais cela représentait quand même une extension par rapport au texte, puisque la première aux Corinthiens parle d'une relation entre un chrétien et un non-chrétien. La division religieuse entre protestants et catholiques est donc une situation inédite, non prévue par le texte.

Peut-on « élargir » ? Ce qui revient à poser la question : est-ce que la Bible est exhaustive ? A-t-elle la vocation d'être exhaustive ?

Poser une telle question peut provoquer un vertige : si l'on commence à ouvrir à des situations non envisagées dans les textes, jusqu'où va-t-on aller ? Cela paraît être la porte ouverte à tous les abus.

Mais à l'inverse, et pour prendre quelques exemples, peut-on rester indifférent à des situations de violences conjugales, dangereuses, inacceptables et insupportables, et cela même en foyer chrétien ? Peut-on rester indifférent devant la cruauté, la destruction psychologique systématique par le conjoint ? Devant la situation d'un couple dont l'un des conjoints disparaît trois jours après le mariage et dont l'autre n'entend plus jamais parler ? Peut-on rester indifférent quand on est confronté à une situation de débilité mentale, d'assujettissement important du conjoint à la drogue, à l'alcool, au point

20. Même dans les situations « couvertes bibliquement », comme indiqué plus haut, il était très difficile de divorcer à Genève : entre la demande et son éventuel exaucement, il fallait attendre deux ans, et les autorités réformées s'employaient à tout faire pour voir si une réconciliation était possible.

de menacer le reste de la famille ? Que faire quand son conjoint est « addict » à la pornographie[21] ? Est-ce qu'on peut dire si simplement : « La Bible n'en dit rien, alors désolé les amis, on ne pourra que vous désapprouver… » et rajouter donc au drame familial un blâme ecclésial ?

Il n'est pas très étonnant que les avis puissent être partagés à ce propos. Certains refusent catégoriquement d'élargir à des situations non prévues par les textes[22]. D'autres ont admis cette possibilité dans des situations qu'on peut considérer comme graves[23].

On doit bien en effet concéder que Jésus et Paul se prononcent l'un et l'autre dans un contexte très particulier. Tous deux répondent à des questions qui leur ont été posées. On peut se demander ce qu'ils auraient fait et dit face à d'autres questions ou à d'autres situations. Personne ne peut absolument garantir qu'ils aient voulu l'un et l'autre faire un inventaire exhaustif des situations où le divorce pourrait se présenter comme un moindre mal.

21. Blomberg, « Marriage, Divorce, Remarriage, and Celibacy : An Exegesis of Matthew 19:3-12 », p. 188-189. Que faire devant des états comateux prolongés, devant des conditions irréversibles comme la maladie d'Alzheimer ? Des questions similaires se sont posées au niveau historique, puisque l'ancienne discipline réformée du XVII^e^ siècle cherchait à gérer la situation de « ladrerie » d'un conjoint.
Que faire quand un couple s'est séparé depuis des années, que l'épouse a reconsacré sa vie au Seigneur, évolué. La femme cherche à renouer les contacts avec son ex-mari, mais cela n'intéresse pas le mari. Le mari est resté célibataire, et n'a jamais connu de femme pendant cette période… La femme est-elle vouée au célibat ? Faut-il que cette femme attende que son mari lui soit infidèle pour pouvoir « légitimement » se remarier ?

22. C'est le choix de Murray. Il envisage par exemple la situation où un chrétien professant montre de la perversité en abandonnant un conjoint chrétien et s'oppose là aux exigences de l'éthique chrétienne, si bien qu'on se demanderait même s'il est chrétien. Mais Paul, dit-il, parle de mariages mixtes et non de mariages entre deux chrétiens. Ce qu'il déclare au v. 15 ne peut donc pas s'appliquer à un cas de séparation, si aigu soit-il, où les deux conjoints peuvent être, par jugement de charité, considérés comme membres de la famille des croyants.

23. Luther l'envisageait en cas de refus du « devoir conjugal » (Blocher, « Sur le divorce : pour un discernement chrétien aujourd'hui », p. 7). On a pu aussi étendre à la désertion d'un conjoint chrétien (cf. 1 Tm 5.8 : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens et spécialement de ceux de sa famille, il a renié la foi et il est pire qu'un incrédule »). Blocher note que cette conception d'une « catégorie pour toutes les atteintes graves à la loi du mariage » se trouve déjà chez Bullinger, chez les puritains et chez « une autorité comme Robert L. Dabney ».

Au contraire : si Paul a rajouté une exception[24], n'était-ce pas précisément parce qu'il avait compris que les propos de Jésus n'étaient pas exhaustifs[25], et que Jésus n'avait pas pour but de faire l'inventaire complet et total de toutes les situations où divorce et remariage pourraient être envisagés ? Si Jésus avait dit tout ce qu'il y avait à dire, s'il avait fait le tour de la question, Paul ne pourrait pas dire ce qu'il dit[26]. Paul qui lui-même se prononce dans un cas très particulier, parce qu'une situation un peu inédite se présente.

Et si on mesure cela, il n'est pas aberrant de dire qu'il y a peut-être bien, comme en situation d'adultère ou de désertion d'un conjoint incroyant, des fractures suffisamment graves au sein du couple, des fractures qui remettent tant en question ce qui fondamental dans le mariage pour qu'elles rompent le lien essentiel, et pour que le divorce constitue un moindre mal, pour qu'un remariage puisse éventuellement être un jour envisagé[27].

---

24. Voir par exemple Keener, *… And Marries Another*, p. 53 et Blomberg, « Marriage, Divorce, Remarriage, and Celibacy : An Exegesis of Matthew 19:3-12 », p. 192. Voir également le commentaire de Blomberg sur Matthieu (*Matthew*, p. 111-112), qui plaide que Matthieu 5.22 et 28 n'interdit pas toute sorte de colère ou de désir sexuel ; de même, le v. 32 ne fait probablement pas un inventaire complet des raisons légitimes ou illégitimes de divorcer. Paul lui-même semble avoir eu ce regard, puisqu'il introduit un second motif légitime de divorce que Jésus n'avait pas mentionné.

25. Ainsi Blomberg, « Marriage, Divorce, Remarriage, and Celibacy : An Exegesis of Matthew 19:3-12 », p. 187 : « Les évangéliques n'ont pas assez tiré les conséquences du fait que Paul, sous la direction du Saint-Esprit, se soit senti libre d'ajouter une deuxième exception à la prohibition de Jésus de divorcer : il ne l'aurait pas fait s'il avait pensé que des affirmations comme Matthieu 19.9 étaient exhaustives. »

26. Ainsi Blomberg, « Marriage, Divorce, Remarriage, and Celibacy : An Exegesis of Matthew 19:3-12 », p. 164 et 186. Il relève la forme polémique du contexte de Matthieu 19, la nature spécifique de la question des pharisiens, la forme des affirmations dans des récits de controverse – tout cela suggérant que le v. 9 doit être considéré comme une maxime proverbiale et non pas comme une formule légale absolue.

27. Alors évidemment, on pourra toujours tenter d'abuser… « La possibilité d'abuser d'un principe ne doit pas avoir d'effet sur la validité du principe lui-même » (Blomberg, « Marriage, Divorce, Remarriage, and Celibacy : An Exegesis of Matthew 19:3-12 », p. 193). Blocher écrit : « Bien que la tentative manque de sagesse de dresser une liste exhaustive de tels péchés, il est clair que certaines violations de l'alliance matrimoniale constituent l'équivalent moral de l'adultère : un mari qui contraint sa femme d'avorter ; une femme qui avorte à l'insu de son mari ; un mari qui bat sa femme ou ses enfants de façon habituelle. Tous ces actes atteignent le cœur de la relation de mariage. L'adultère, celui qui abandonne le conjoint, le violent invétéré, se rendent pareillement coupables de trahison choquante à l'égard du compagnon ou de la compagne. Par leurs actes, ils répudient délibérément l'union en une seule chair de l'alliance matrimoniale, et fournissent ainsi

On sera ou non d'accord avec cette conclusion : mais il me semble qu'on doit bien reconnaître que *ce n'est pas une option inimaginable du point de vue chrétien.*

Travail, modestie et souci d'unité

Que conclure de ce survol quelque peu « complexe », même s'il ne constitue qu'une esquisse ?

Il faut d'abord dire que, même si cela ne nous plaît pas beaucoup, méditer l'Écriture, chercher à en comprendre le sens, demande un certain travail. Et c'est un travail dont nous ne pouvons pas faire l'économie. En premier lieu parce que ce sont les paroles que Dieu nous adresse, ce qui devrait nous amener à nous appliquer à les méditer, et non pas à nous contenter d'une lecture « light » ; et en second lieu parce que la compréhension de ces paroles a des retentissements très pratiques, pour nous personnellement, et pour ceux qui vivent autour de nous des situations douloureuses. Il est très facile, au nom de ce que nous pensons que Jésus a dit, d'ajouter à leur peine, sans trop nous poser de questions, au nom de Jésus ou au nom de la loi.

Mon propos était surtout d'essayer de simplifier, de sensibiliser à un débat, de manière introductive. Ce n'est pas un exposé complet et argumenté en détail, même si j'ai quand même essayé de résumer les données qui me paraissent avoir le plus de poids.

Si une partie de cet exposé ou des questions soulevées étaient inédites pour vous, cela fait simplement apparaître que les convictions qui sont les nôtres pourraient bien être prématurées. Nous avons jugé telle ou telle situation, nous avons affirmé telle ou telle conviction alors même que nous n'avons pas une grande familiarité à propos du débat.

Nous avons de même des attitudes comparables à l'égard de textes, ou de « convictions », doctrinales ou non, ou bien de sujets d'actualité. Avec quelle facilité nous prononçons-nous sur des questions à propos desquelles nous ne connaissons pas grand-chose, sinon ce que colporte la rumeur publique ou Internet ? Pourtant, *nous savons* (comprenez : nous pensons savoir), *nous avons compris* (comprenez : nous pensons avoir compris). Nous avons tous un avis sur des questions comme le ministère féminin, le baptême des enfants, le rôle des anciens. Nous avons compris ce qu'est l'islam, ce que sont les religions orientales, et ces « horribles sectes » (dont nous ne savons en

---

un juste motif de dissolution du lien conjugal » (« Sur le divorce : pour un discernement chrétien aujourd'hui », p. 8).

fait pas grand-chose sinon précisément qu'elles sont « horribles »). Nous avons écouté telle personne, tel ou tel spécialiste, comme si son point de vue était nécessairement juste : son discours nous a convaincus, et nous le répétons. Nous avons aussi notre analyse sûre de questions de société comme le chômage, la politique, etc.

Ce que l'on peut observer à propos des sujets de réflexion se retrouve à l'égard des personnes. Nous parlons de personnes qui divorcent comme si nous savions tout de la situation, comme si nous avions entendu les deux points de vue. Nous parlons des autres de façon générale comme si nous avions tout compris d'eux. Nous avons notre idée de ce que l'autre est, pense, de ses motivations, et il est parfois impossible de nous détromper.

Il arrive que notre regard, même lorsqu'il est peu informé, soit juste. Mais il s'avère assez souvent que notre perception de la réalité humaine, sociale et biblique soit largement fragmentaire et fasse rarement de notre part l'objet d'une attention réelle et sérieuse.

Un tel constat n'interdit pas d'avoir un avis provisoire : on est bien obligé de vivre en se fondant sur des approximations, mais il est important de présenter notre avis avec une certaine modestie.

Cela devient problématique quand notre ignorance s'accompagne d'affirmations péremptoires. « Tu n'es pas du même avis que moi, tu comprends la Bible différemment de moi : eh bien tu as tort ». Et il peut alors nous arriver de conclure qu'il n'y a plus qu'une option possible : le jugement, l'énoncé d'une sentence définitive. La fracture. Le divorce. « Je prends la porte ou je te mets à la porte, au ban de la société, de l'Église, de la famille. »

C'est là aussi que nous avons à entendre la parole de Jésus. « Que les êtres humains ne séparent pas ce que Dieu a uni » (Mt 19.6). Disant cela, il vise des couples qui envisageraient le divorce. Mais on pourrait élargir cette invitation à bien des situations d'Église : Jésus nous met en garde à l'égard de l'attitude qui nous ferait approcher les textes bibliques avec la préoccupation ou l'objectif d'y trouver des justifications ou des excuses, l'utiliser comme un instrument pour nous dédouaner de la responsabilité d'aimer. On peut penser à des arguments pour couper et trancher, comme « après tout, Paul et Barnabas se sont séparés parce qu'ils n'étaient pas d'accord ; nous aussi, on peut bien le faire »[28]. « Tu es trop laxiste ou trop rigoriste sur la question du divorce ou une autre, alors adieu. »

28. Nous « divorçons » d'ailleurs en invoquant des raisons bibliques. « Quand on veut se séparer de son chien, on dit qu'il a la rage » ; dans les milieux chrétiens, on utilise un verset qui nous aide : « dehors les chiens » (Ap 22.15).

« Que les êtres humains ne séparent pas ce que Dieu a uni. » Nous n'avons pas besoin d'être d'accord les uns avec les autres pour nous respecter les uns les autres, pour nous pardonner, nous supporter les uns les autres. Au contraire, c'est précisément parce que nous restons des personnes différentes les unes des autres, mal informées, mal éduquées, maladroites, que de telles invitations nous sont adressées.

Telle est la priorité. Tel est l'enjeu de la *communauté*, qu'elle soit familiale ou ecclésiale. Tel est ce à quoi le Christ nous appelle et ce pour quoi il a donné sa vie.

> Mais maintenant, par votre union avec le Christ, Jésus, vous [les non-Juifs] qui, autrefois, étiez loin, vous êtes devenus proches grâce au sacrifice du Christ. Car nous lui devons notre paix. Il a, en effet, instauré l'unité entre les Juifs et les non-Juifs et abattu le mur qui les séparait : en livrant son corps à la mort, il a annulé les effets de ce qui faisait d'eux des ennemis, c'est-à-dire de la Loi de Moïse, dans ses commandements et ses règles. Il voulait ainsi créer une seule et nouvelle humanité à partir des Juifs et des non-Juifs qu'il a unis à lui-même, en établissant la paix. Il voulait aussi les réconcilier les uns et les autres avec Dieu et les unir en un seul corps, en supprimant, par sa mort sur la croix, ce qui faisait d'eux des ennemis. Ainsi il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin et la paix à ceux qui étaient proches. Car, grâce à lui, nous avons accès, les uns comme les autres, auprès du Père, par le même Esprit.
> Voilà pourquoi vous n'êtes plus des étrangers ou des résidents temporaires, vous êtes concitoyens des membres du peuple de Dieu, vous faites partie de la famille de Dieu. Dieu vous a intégrés à l'édifice qu'il construit sur le fondement que sont les apôtres, ses prophètes, et dont Jésus-Christ lui-même est la pierre principale. En lui toute la construction s'élève, bien coordonnée, afin d'être un temple saint dans le Seigneur, et, unis au Christ, vous avez été intégrés ensemble à cette construction pour former une demeure où Dieu habite par l'Esprit (Ép 2.13-22).

« Que les êtres humains ne séparent pas ce que Dieu a uni. »

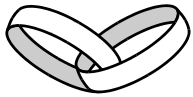


Table des matières

Introduction 7

Le monde a changé *11*

CHAPITRE PREMIER. Au commencement… 19

Qu'est-ce que le mariage ? 19
Deux regards possibles 21
L'attitude de Jésus 23
… et la nôtre 25

Le mariage *27*

CHAPITRE 2. Le mariage, don du Dieu bon 31

Le texte fondateur 31
Dieu se soucie de l'être humain et de sa solitude 32
Dieu cherche à combler le manque de l'être humain 33
Le mariage et la sexualité, dons de Dieu 35
Le péché… et Jésus-Christ, don de Dieu 37
Si tu connaissais le don de Dieu 38

La sexualité *41*

CHAPITRE 3. Être et bien-être du mariage : premiers éléments 43

La parole fondatrice et sa portée 43
« Cette fois-ci » : la place du consentement 44
« *Un* homme… s'attachera à *sa* femme » : hétérosexualité et monogamie 45
« Un homme *se séparera* de son père et de sa mère et *s'attachera* à sa femme » : un acte social 47
Conclusion 54

Un abandon légal *55*

CHAPITRE 4. Être et bien-être du mariage :
la sexualité, composante et privilège du mariage (1) 57

La sexualité ne fait pas le mariage 57
Elle est le privilège du couple marié 59
Divinisation du sexuel dans la sensibilité moderne ? 62
… et parfois dans le christianisme ? 64
Jésus et la sexualité 67

CHAPITRE 5. Être et bien-être du mariage :
la sexualité, composante et privilège du mariage (2) 69

Des plaidoyers chrétiens parfois insuffisants 70
Le relatif silence biblique 75
Des plaidoyers extérieurs à la foi chrétienne
pas plus convaincants 77
Ce que je crois 82
L'appartenance au Christ 87

Les limites des attouchements 90

CHAPITRE 6. Être et bien-être du mariage (conclusion) 101

Unité 101
Fidélité 103
Communauté 104
Alliance 106

CHAPITRE 7. La place des enfants et la fécondité 111

Enfants 111
Enfants de notre époque 112
Enfants du protestantisme 113
Les enfants dans l'Écriture 114
L'enfant, bénédiction ajoutée 116
L'enfant don de Dieu 120

CHAPITRE 8. Mariage(s) et société(s) 121

Le balisage biblique 121
La diversité des cultures, des temps et des lieux 122
Une Parole en amont des cultures humaines 125
Une Parole au contact de nos cultures humaines 129

Le mariage chez les Toris 132

CHAPITRE 9. D'hier à aujourd'hui… le Dieu de la Bible et les cultures humaines 135

Rappel préliminaire 135
Polygamie d'hier 136
Divorce de tous les temps 138
Un Dieu étonnant 139
Une Bible étonnante 142
Situations d'aujourd'hui 144

La polygamie *149*

CHAPITRE 10. Vashti 153

Un autre monde 154
Non ! 155
Retour de manivelle 157
Un précédent inquiétant 158
Un précédent dynamisant 159
Qui sait ? 160

CHAPITRE 11. La femme vaillante (Proverbes 31) 163

« Femme actuelle » 163
Portrait de femme 163
Une femme unique 164
La femme idéalisée 166
La femme réelle 167
Un homme de l'ombre 169
Une foi incarnée 170
Un trésor ordinaire 172

CHAPITRE 12. Mariages « mixtes » 175

Préambule 175
Résolution 175
Pas parce que… 175
L'invitation biblique 176
La pratique 178
Le regard chrétien sur l'autre 181
De la nature de la foi 183

CHAPITRE 13. « Mari d'une seule femme » (1 Timothée 3.2) 185

Remariage d'un veuf ? 185
Polygamie ? 187
… Ou autre chose encore ? 189
Extension 191

Conclusion 193

CHAPITRE 14. Jésus et le mariage 197

Jusqu'à ce que la mort nous sépare ? 197
Diversité du christianisme 198
Les paroles de Jésus 199
Orthodoxes, catholiques, protestants 200
Des réalités un peu complexes 204
L'important 206
Frères séparés ? 207
Jusqu'à ce que la mort… (ou le Christ…) nous unisse ? 208

CHAPITRE 15. Maris et femmes 211

Une invitation dérangeante 211
Mais pas pour tout le monde 212
Un regard plus large 215
Le contexte biblique 217
Femmes… 220
Maris… 222
Un… 225

Un commentateur ancien de Colossiens 3.18-19 227

CHAPITRE 16. Maîtres et esclaves, maris et femmes…
Croyants devant la Parole de Dieu 229

« Tables domestiques » 229
Décalages culturels 230
Observations préliminaires 232
Un christianisme incarné 234
Une parole incarnée 236

CHAPITRE 17. Responsabilité pastorale et vie communautaire 241

La situation 241
Les enjeux « bibliques » 241
Les enjeux pour le couple 244
Les enjeux pour l'Église 246
Les enjeux pour les anciens 248
Précisions 249
L'invitation biblique 250
Les uns les autres 252
Le modèle du Christ 253

Les difficultés liées à la discipline 255

CHAPITRE 18. Divorce et remariage 259

Une question difficile 259
Les paroles de Jésus 260
Les paroles de Paul 266
Extension possible ? 269
Travail, modestie et souci d'unité 272

Le divorce *275*

CHAPITRE 19. Sexualité conjugale et spiritualité (1 Corinthiens 7.1-11) 279

Première lettre des Corinthiens à l'apôtre Paul (version 1) 279
Première lettre de Paul aux Corinthiens – version *Nouvelle Bible Segond* *280*
Première lettre des Corinthiens à l'apôtre Paul (version 2) 281
Première lettre de Paul aux Corinthiens – version *Bible du Semeur* *282*
Lettre d'un pasteur d'aujourd'hui aux personnes de sa communauté 283

CHAPITRE 20. (Avec qui) me marierai-je ? (1 Corinthiens 7.25-38) 287

CHAPITRE 21. Jésus et le célibat 295

Une perspective peu enviable ? 295
Les propos de Jésus 296
L'arrière-plan de l'Ancien Testament 297
Le décalage associé au Nouveau Testament 299
Conséquences pratiques 301

ANNEXE 1 – DOCUMENT « Vous allez vous marier et vous vous adressez à notre Église » 305

Votre demande et notre fonctionnement 305
L'entretien préalable avec l'équipe d'anciens 306
La préparation au mariage 310
La cérémonie elle-même 311
Autres questions 312
Post-scriptum 313

ANNEXE 2 – Du scénario au Scénariste (une prédication de mariage) 315

ANNEXE 3 – Bibliographie partiellement annotée 323

Bibliographie générale 323
Bibliographie sélective sur le divorce et le remariage 332

Index des références bibliques 335